

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 15 NOVEMBRE 2018 à 19H00**

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
14

**Présents :**

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :  
1

**Absents excusés :** M. GUYOT (*procuration donnée à Mme SCHOWING*)

**Secrétaire de séance :** Mme WOLFF

### **1. BUDGET PRINCIPAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 65 « Autres charges gestion courante »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de **modifier le budget principal 2018** comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>	
<b><u>022 - « Dépenses imprévues Fonct »</u></b>	<b>- 5000.00€</b>
<b><u>65541 - « Compensat° charges territoriales »</u></b>	<b>+ 5000.00€</b>

### **2. BUDGET PRINCIPAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Maire informe le Conseil, qu'en concertation avec la Trésorerie, il est décidé de procéder à des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire. Les frais d'études et d'insertion imputés aux comptes 2031 et 2033 qui sont suivis de travaux doivent être transférés par écritures d'ordre budgétaire, chapitre 041, aux subdivisions des comptes 21 ou 23 concernées dès que les travaux ont débuté.

Cependant, pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de **modifier le budget principal 2018** comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
<u>2315 - 041</u>	+ 23 929.98€	<u>2031 – 041</u>	+ 24 974.94€
<u>2151 - 041</u>	+ 4 920.00€	<u>21538 – 041</u>	+ 3 875.04€

### 3. BUDGET PRINCIPAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 12.04.2017 par laquelle il a été notamment décidé de verser une subvention d'équipement de 2000€ au Conseil de Fabrique de Folkling pour soutenir le programme de réhabilitation de l'Orgue de l'église de Folkling.

Cette aide a été versée sur le budget 2017.

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé.

*Vu l'insuffisance de crédits au chapitre « 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS- Dépenses »,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

1) d'amortir sur une **durée d'1 an** la subvention d'équipement versée de 2000€ au Conseil de Fabrique en 2017 pour la réhabilitation de l'Orgue de l'église de Folkling.

2) de **modifier le budget principal 2018** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
<u>6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</u>	+ 2 000 €	<u>280421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</u>	+ 2 000 €
<u>023 - Virement à la sect° d'investis.</u>	- 2 000 €	<u>021 - Virement de la section de fonct.</u>	- 2 000 €

#### **4. GROUPE SCOLAIRE - PROJET « BIBLIOTHÈQUES D'ÉCOLE »**

Le Maire informe le Conseil de l'appel à projet lancé par l'Éducation Nationale qui fait le constat que pour développer un accès autonome à la culture il est nécessaire de soutenir l'accès des élèves aux livres et à la lecture, au cœur de l'école.

L'Académie propose de verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune de Folkling pour contribuer à la constitution du fond de bibliothèque (achat de livres diversifiés, notamment d'albums de littérature jeunesse). La subvention sollicitée est de 2200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- ⊕ De constituer le fond de bibliothèque (achat de livres diversifiés, notamment d'albums de littérature jeunesse, abonnement permettant de recevoir régulièrement une sélection de livres) en accord avec l'équipe enseignante,
- ⊕ De participer financièrement au projet.

#### **5. VENTE DE TERRAINS**

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Franck NOPRE / Mme Muriel CLAVE (épouse NOPRE)	N° 429	13	5,61 ares	Vente	9 000€/are
	N° 464	13	1,32 ares		

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).**

#### **6. VENTE DE TERRAINS**

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Jérôme KARCHER / Mme Coline LAUROUAA	N° 430	13	2,11 ares	Vente	9 000€/are
	N° 463	13	4,10 ares		

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).**

## **7. CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018 – ATTRIBUTION DE LOTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité:

- ⊕ D'attribuer **6 bons d'achat de 100€** aux lauréats du concours des maisons fleuries 2018.

## **8. EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL 2018**

Le Maire présente les 3 devis sollicités auprès d'imprimeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'imprimeur **Reprographic** (Metz) pour la mise en page et l'édition en 2019 du bulletin municipal 2018 soit **700 exemplaires avec 2 variantes 44 pages (1743.00€HT), 48 pages (1886.00€HT).**

## **9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
<b>Syndicat des Arboriculteurs de Folkling</b>	Association	Subvention de fonctionnement 2018	<b><u>300€</u></b>
<b>Association Dessins Peintures Folkling Gaubiving</b>	Association	Subvention de fonctionnement 2018	<b><u>300€ (*)</u></b>

(\*) M. SCHAER et Mme DAMAND, membres de l'Association, n'ont pas pris part au vote.

## **10. DIVERS :**

### **Points d'information et/ou non soumis au vote :**

- Marché de Noel organisé par l'IME de GUISE le 24.11.2018 de 14h à 17h.
- Opération « Brioches de l'Amitié » 2300€ récoltés sur Folkling et Gaubiving.
- Courrier de l'ADQV (Association De Défense De La Qualité de Vie Du Pays De Bitche) sur la gestion du SYDEME.
- La fresque du « Poilu » exposée lors de la célébration du Centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale a été offerte par l'Association Dessins Peinture à l'Association des Anciens Combattants qui propose de la remettre à l'École de Folkling.
- Mme Estelle DAMAND a offert à la Commune un tableau représentant la guerre de 1939-1945.
- Réunion publique organisée par FIBRAGGLO le mardi 11.12.2018 19h au Foyer de Gaubiving dans le cadre du déploiement de la fibre à Gaubiving
- Le règlement de location de la salle des fêtes est en cours de révision, une refonte sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Enfouissement des réseaux aériens centre village de Folkling : date prévisionnelle de démarrage mi janvier 2019.

\*\*\*\*\*

Le Maire  
Alain MARCHETTO